

Règlement du jeu-concours

« Mon Radar de la Performance 2026 »

Article 1 – Société organisatrice

La société **AGC CERFRANCE NPDC**, dont le siège social est situé :

Rue Gilles de Roberval
62800 LIEVIN

ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé :

« Mon Radar de la Performance 2026 »

Article 2 – Durée de l'opération

Le jeu est organisé du **4 mai 2026 à 00h00** au **4 juin 2026 à 23h59**, heure de Paris.

Toute participation effectuée en dehors de cette période ne pourra être prise en compte.

Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure :

- dirigeant(e) d'entreprise,
- entrepreneur(e),
- travailleur indépendant,
- représentant(e) légal(e) d'une entreprise,

exerçant une activité professionnelle dans les départements du **Nord (59)** ou du **Pas-de-Calais (62)**.

Sont exclus de la participation :

- les collaborateurs de l'Organisateur,
- les partenaires directement impliqués dans l'opération,
- les membres de leur foyer.

Une seule participation est autorisée par personne et par adresse email.

Article 4 – Modalités de participation

Pour participer, le participant doit :

1. se rendre sur le site :
radar-2026.npdc.cerfrance.fr
2. compléter intégralement le questionnaire
« Mon Radar de la Performance 2026 »
3. renseigner des coordonnées valides permettant d'être contacté, incluant une adresse email valide.

Toute participation incomplète, erronée, multiple ou frauduleuse pourra être annulée.

Toute participation présentant des coordonnées incohérentes, inexactes ou ne correspondant pas à une activité exercée dans les départements du Nord (59) ou du Pas-de-Calais (62) sera considérée comme nulle.

Seules les participations complètes, accompagnées de la transmission d'une adresse email valide, donnent automatiquement accès au tirage au sort.

Article 5 – Dotations

Sont mis en jeu :

30 coffrets cadeaux locaux Cerfrance Box d'une valeur unitaire de 50 € TTC

soit une dotation globale de :

1 500 € TTC

Les lots ne pourront faire l'objet :

- ni d'un échange,
 - ni d'un remboursement,
 - ni d'une contrepartie en numéraire.
-

Article 6 – Désignation des gagnants

Les **30 gagnants** seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides.

Le tirage au sort sera réalisé dans un délai maximum de **30 jours** suivant la clôture du jeu.

Les gagnants seront contactés par email ou téléphone, sous réserve de la validité des coordonnées communiquées lors de leur participation.

En l'absence de réponse sous **15 jours**, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage.

Article 7 – Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de cette opération sont nécessaires :

- à la gestion des participations,
- à l'organisation du tirage au sort,
- à l'attribution des lots,
- à la réalisation de l'étude économique **Radar 2026** menée par **AGC CERFRANCE NPDC**.

Ces données sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Chaque participant dispose d'un droit :

- d'accès,
- de rectification,
- d'opposition,
- d'effacement,
- de limitation du traitement.

Toute demande relative à l'exercice de ces droits peut être adressée à :

contact@5962.cerfrance.fr

Article 8 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable :

- d'un dysfonctionnement du réseau internet,
 - d'une interruption du site,
 - d'une erreur technique indépendante de sa volonté,
 - d'une participation non enregistrée pour cause technique.
-

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent règlement est consultable pendant toute la durée de l'opération sur :

radar-2026.npdc.cerfrance.fr